

Accord en matière de science et de technologie entre le Canada et la RFA

Parmi les pays d'Europe de l'Ouest, la RFA est l'un de nos plus importants partenaires en matière de science et de technologie. Une coopération fructueuse s'est établie depuis la signature, en 1971, de l'Accord bilatéral sur la coopération en matière de science et de technologie. Le Canada travaille de concert avec la RFA à plus de 100 projets dans des domaines aussi variés que la biotechnologie, l'environnement, l'énergie, les sciences de la mer, les communications et les transports.

En vertu de l'accord précité, la Onzième Consultation biennale, qui aura lieu au Canada en mai ou juin 1991, étudiera l'évolution des divers domaines de coopération, discutera de propositions de projets et évaluera les perspectives de développement.

Depuis quelques années, on se penche de plus en plus sur les possibilités de coopération industrielle en matière de recherche et de développement (R & D) et sur le transfert de technologies des institutions subventionnées par l'État au secteur privé, ce qui pourrait stimuler la création d'entreprises en coparticipation et les investissements.

Étant donné l'unification du Marché européen en 1992, et le fait que le gouvernement canadien envisage de consolider le rôle concurrentiel du Canada sur le plan mondial, notre pays tient à coopérer de plus près avec la RFA, surtout dans le domaine des nouvelles technologies et des technologies de pointe. Il souhaite également multiplier ses relations avec l'ensemble de la Communauté européenne (CE).

Le Canada étudie actuellement, de concert avec la Commission des communautés européennes, la possibilité de négocier un accord général en matière de science et de technologie qui lui permettrait de participer plus activement aux programmes et projets de la CE sur la recherche et le développement des technologies.